



Note de présentation

Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse et fixant les nombres minimum et maximum d'attributions de bracelets de plans de chasse « cerf élaphe » et « chevreuil », pour la saison 2022-2023 dans le département d'Ille-et-Vilaine

Objet de la consultation du public :

Le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse réglemente et/ou rappelle les conditions relatives à l'exercice de la chasse dans le département pour la campagne 2022-2023, en particulier les dates, les horaires et certaines conditions spécifiques de chasse. Les prescriptions applicables sont issues du code de l'environnement, de décrets nationaux et du schéma départemental de gestion cynégétique.

Les conditions de chasse spécifiques aux espèces de grands gibiers soumises à plan de chasse (cerf, chevreuil) et à plan de gestion (sanglier) sont contenues dans 3 arrêtés préfectoraux spécifiques qui viennent préciser l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse.

Le projet d'arrêté mini-maxi a pour objet de fixer le nombre minimum et maximum de bracelets « cerf élaphe » et « chevreuil » qui peuvent être attribués dans le département, dans le cadre des plans de chasse, en application du schéma départemental de gestion cynégétique, afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Ces 5 arrêtés préfectoraux ont également été soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) du 7 avril 2022.

Enfin, quelques points subsidiaires (notamment les modalités spécifiques de chasse des espèces faisan et lièvre) seront élaborés ultérieurement et feront l'objet d'un arrêté complémentaire d'ouverture et de clôture de la chasse, après avoir été soumis à l'avis de la CDCFS en date du 3 juin 2022.

Durée de la consultation du public :

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, ces projets d'arrêtés préfectoraux sont soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du 11 avril au 2 mai 2022 inclus.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la DDTM, par l'intermédiaire du formulaire de sondage accessible sur la page de consultation.

Rennes, le 7 avril 2022

Le Chef du Service Eau et Biodiversité Adjoint,



Martine PINARD